

Direction Régions Nord & Est

Le Baudran - Bâtiment B
21-37, rue de Stalingrad
94742 Arcueil Cedex
Tel. : +33 (0)1 41 24 27 60
Fax : +33 (0)1 41 24 27 70/80

COMPTE RENDU n° 2

Mission de Maîtrise d'oeuvre relative à la restructuration du système d'assainissement communal de Lumigny Nesles Ormeaux

Phase Conception

DE/FROM	Tony BARJONNET	DATE	22/02/2013
TEL	+33 1 60 56 50 85	REF.	NER/EUP/SPn/TBV/4611268/130345
FAX	01 60 56 50 87	PAGES	1/4
E-MAIL	tony.barjonnet@arteliagroup.com		

OBJET/SUBJECT **Réunion de présentation de l'AVP du 20/02/2013 – à 14h00**

NOM/NAME	ENTITE/ORGANISME ENTITY	PRESE NT	DIFFUSION/DISTRIBUTION FAX/E-MAIL/AUTRE (OTHER)
Mme. LEVAILLANT PAscale, Maire	Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux	X	Tel : 01 64 25 64 73 Fax : 01.64.42.94.94 Mairie.lumignyno@wanadoo.fr
M. MINGOT Guy, Maire adjoint	Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux	X	Tel : 01.64.25.67.59 Gmlum77@yahoo.fr
M. DARRICAUX Jean-pierre, Conseiller municipal	Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux	X	Tel : 01.64.25.70.83 Jp.darricaux@orange.fr
M. BARJONNET Tony, responsable Agence de Melun	ARTELIA	X	Fax : 01 60 56 50 87 Tony.barjonnet@arteliagroup.com
Mme PAIN Séverine	ARTELIA	-	Fax : 01 60 56 50 87 Severine.pain@arteliagroup.com
M. POUILLIEUTE Eric	ARTELIA	-	Fax : 01 41 24 27 80 Eric.pouillieute@arteliagroup.com
Mme GAUGAIN Véronique	AESN	X	gaugain.veronique@aesn.fr
M. GABET Maxime	SATESE / CG77	X	Maxime.gabet@cg77.fr
Mme GUEYDAN Marie	Région IDF	-	Marie.queydan@iledefrance.fr
M. CORGERON Didier	DDT 77 (Police de l'Eau)	-	Didier.corgeron@seine-et-marne.gouv.fr

Nota : dans le texte du compte-rendu, la mairie est notée MOA pour maître d'ouvrage et ARTELIA est noté MOE pour maître d'œuvre

1) Présentation du rapport d'avant-projet :

Le MOE présente l'avant-projet relatif à la restructuration du système d'assainissement collectif communal et à la construction d'une STEP de 430 EH sur Ormeaux selon le document joint (sous format PDF).

Le MOE rappelle en préambule les aménagements objet de la présente opération
Il sont détaillés point par point ci-après :

- **Réseaux - Nesles :**

L'avant-projet prévoit le renouvellement de la conduite gravitaire DN 200 mm sur 650 ml rue du Mont à Nesles-La-Gilberde. 40 branchements particuliers sont à reprendre.
Est également prévu le comblement (par coulis de ciment) de l'ancienne conduite rue du Mont ainsi que 500 ml de la conduite localisée en amont sous chemin.
Le comblement de ces 2 tronçons représente un coût d'environ 23 k€.

Le MOE étudiera en phase Projet le remplacement en lieu et place de la conduite située rue du Mont, sous réserve de la confirmation de l'absence d'amiante identifiée lors des ITV. Le comblement de la conduite en amont est confirmé en réunion.

- **Réseaux – Ormeaux :**

L'avant-projet prévoit la mise en œuvre d'une nouvelle conduite de transfert entre le poste de refoulement existant d'Ormeaux et le site de la nouvelle station d'épuration. Le linéaire s'établit à environ 1500 ml dont la moitié en refoulement.
Est également prévu l'abandon/comblement de la conduite de refoulement existante vers Nesles sur un linéaire de 1300 ml. Compte-tenu du coût d'environ 26 k€ pour le comblement de cette conduite, il est convenu en réunion de procéder à l'abandon de celle-ci par bouchonnage.

- **Poste de refoulement Ormeaux :**

A ce stade, le MOE a prévu le remplacement des pompes existantes aux caractéristiques nécessaires à l'alimentation de la future STEP.
Un traitement H2S est également prévu (les temps de séjour et l'absence de dispositif de ce type explique l'état des canalisations existantes relevé lors des ITV).
Le MOE indique que le profil en long de la nouvelle conduite de transfert ne permet pas à ce stade de prévoir un traitement H2S à l'air (pour profil ascendant constant). Un traitement de type chlorure ferrique est à envisager.

Le MOE explique que la nature et l'emprise d'un tel dispositif sont contraignantes eu égard de la localisation du poste existant (proximité de la mairie, de l'école, de l'église et de l'arrêt bus).

Le SATESE demande au MOE de vérifier par le calcul la nécessité d'un traitement H2S. Le MOE précisera ces données en phase Projet et plus particulièrement sur le débit nocturne (temps de séjour le plus important).

L'AESN demande au MOE d'étudier en phase PRO un autre dispositif de pompage (pompage en ligne, ...)

Si un dispositif de type chlorure ferrique est nécessaire, le MOA demande au MOE d'étudier le déplacement de l'installation (derrière l'église par exemple) et de préciser les coûts d'exploitation de ce type d'équipement.

- **Viabilisation de la parcelle :**

- ✓ **Accès :**

Le programme prévoyait initialement la viabilisation du terrain du chemin de la Maisonnette où sera implantée la nouvelle canalisation de transfert. En effet, les refus de dégrillage doivent être périodiquement enlevés dans le cadre du ramassage des ordures ménagères.

Compte-tenu des coûts que cela engendre, le MOE propose une variante depuis la rue de Choiseau. Cela permettrait en première approche de diminuer de 300 m l'aménagement à réaliser.

A ce stade de l'avant-projet le MOE a prévu dans son estimation, la viabilisation du chemin de la Maisonnette avec en réserve la mise en œuvre d'un fourreau de télécommunication et d'une canalisation d'eau potable en tranchée commune du projet de la conduite de transfert d'eaux usées.

- ✓ **Alimentation eau potable :**

Le MOE a prévu l'alimentation en eau potable du site depuis Ormeaux par le chemin de la Maisonnette. Contrairement à la variante possible concernant l'accès au site, les habitations de Choiseau ne disposent pas d'un raccordement au réseau d'eau potable.

Le MOA s'interroge sur la nécessité de prévoir une alimentation AEP à des fins de nettoyage (poste de relevage, dégrilleur, ...).

Le MOE indique que du personnel d'exploitation est amené à travailler sur site.

Selon ce que la réglementation du travail oblige, le MOE étudiera en phase Projet la réutilisation des eaux traitées (via un stockage à proximité du local technique) pour les opérations de nettoyage.

- ✓ **Raccordement téléphonique :**

Le MOE a prévu la mise en œuvre d'un fourreau en attente chemin de la Maisonnette pour la mise en œuvre d'un câble FT nécessaire à la télésurveillance.

Au vu des coûts engendrés et des besoins de télésurveillance de ce type de station d'épuration, le MOE validera en phase Projet le recours à un système par téléphonie mobile (GSM).

- ✓ **Raccordement électrique :**

Le raccordement électrique est prévu filaire (enterré en tranchée commune de l'assainissement chemin de la Maisonnette) sous réserve de la demande de devis à transmettre au SIESM.

Le MOE en charge du dossier de viabilisation du site transmettra la demande au SIESM. Le MOA demande s'il ne serait pas possible de recourir à une installation de type photovoltaïque que le SIESM pourrait également étudier.

Le MOE définira donc le besoin de puissance nécessaire au fonctionnement de la station (poste de relevage, dégrilleur, éclairage, ...) et transmettra la demande au SIESM. Le MOE s'assurera également en interne de cette possibilité.

Il est également évoqué la possibilité de recourir à une variante d'entreprise lors de la consultation. Ce point sera discuté ultérieurement notamment vu les délais que peut nécessiter la mise en œuvre d'un raccordement filaire

- **Aménagements de la station d'épuration :**

Le MOE décrit les aménagements de la parcelle prévu à ce stade. Il indique la présence de fossés de drainage qui devront être obligatoirement canalisés afin de permettre la construction de la station d'épuration.

Les hypothèses de dimensionnement sont également rappelées et le procédé de traitement décrit.

Suite à la demande faite en réunion sur la zone de compensation indiquée sur la fiche IOTA, le MOE confirme que les 4700 m² demandés sont respectés. En effet, sur la superficie totale de la parcelle C n°59p Lot C d'une contenance de 11 712 m², les aménagements représentent une surface d'environ 5800 m² (sur les 7012 m² maximum). Ont été comptabilisés l'emprise des voirie intérieures, des filtres et de la dalle accueillant le poste, dégrilleur et local d'exploitation.

2) DRAC

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ayant informé le MOA le 16 septembre 2012 que des fouilles préventives étaient à mener sur la parcelle, le MOE demande au MOA de répondre rapidement à la DRAC pour les informer du planning de réalisation de la station d'épuration.

3) Acquisition parcelle

Le MOA informe que les conclusions du commissaire enquêteur pour le déclassement de la parcelle (espace boisé classé) sont favorables. Ce point est à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. L'acquisition définitive sera finalisée courant avril.

Le SATESE et l'AESN demande au MOA de communiquer dès que possible le montant de l'acquisition.

Sur ce point le MOE demande au MOA et au propriétaire de délivrer une autorisation d'accès à la parcelle pour les investigations géotechniques afin de ne pas retarder le planning de l'opération.

4) Missions complémentaires

Le MOE indique que les DCE relatifs aux missions de géotechnique et de CSPS seront transmis au MOA au plus tard début de semaine 09.

Au vu des montants des prestations, une consultation directe de 3 ou 4 bureaux est validée en réunion. Le MOA informe qu'il dispose d'une plateforme de dématérialisation.

La date de limite de réception des plis est fixée au mardi 19/03/2013 à 11h30. Le MOE passera récupérer les plis en mairie à 14h.

La présentation et le choix des prestataires aura lieu le mardi 26/03/2013 à 14h.

Ces choix seront à l'ordre du jour du conseil municipal fin de semaine 13 afin de pouvoir notifier les marchés géotechnique et CSPS dès le 02 avril 2013.

5) Prochaines réunion

Le **mardi 26 mars 2013 à 14 heures** pour la présentation des analyses d'offres de géotechnique et SPS.

La réunion de remise et présentation sera fixée ultérieurement dans l'attente du planning d'intervention et de remise des documents du géotechnicien.

Tony BARJONNET
Responsable de l'antenne de Melun – Département Eau Urbaine Paris

